

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-145 Autorisation de garantie d'emprunt Logement Familial de l'Eure (LFE) -La Londe 1

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

25 SEP. 2026

25 SEP. 2026

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-145-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N°26-145

AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNT - LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE (LFE) - LA LONDE 1

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Logement Familial de l'Eure engage un important programme de réhabilitation de 84 logements collectifs, répartis sur cinq bâtiments situés rue de la Londe à Louviers et mis en service en 1975.

Cette opération vise à atteindre le niveau de performance énergétique BBC Rénov' (Bâtiment Basse Consommation), avec un objectif de passage de l'étiquette énergétique E à B. Elle permettra ainsi de réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort thermique des habitants.

Le programme de travaux comprend notamment :

- des travaux destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- des travaux d'entretien et d'amélioration du confort des logements et des parties communes ;
- des aménagements extérieurs ainsi que des travaux visant à renforcer l'accessibilité des bâtiments et des logements.

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord de principe relatif à cette opération a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, par délibération n° 26-073 en date du 11 mai 2026.

Le financement de cette opération est assuré notamment par un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour lequel le bailleur sollicite une garantie communale à hauteur de 50 %.

Afin de finaliser le plan de financement de l'opération, le Logement Familial de l'Eure sollicite la garantie de la Ville de Louviers dans les conditions définies par le contrat de prêt annexé à la présente délibération.

Par délibération n° 26-073 du 11 mai 2026, le Conseil municipal a donné un accord de principe à cette opération. Afin de finaliser son plan de financement, le Logement Familial de l'Eure sollicite la garantie de la Ville de Louviers à hauteur de 50 % du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder cette garantie dans les conditions prévues au contrat de prêt annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-145-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU la délibération n°26-073 en date du 11 mai 2026 portant accord de principe sur une demande de garantie d'emprunt sur ce programme de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT Considérant le contrat de prêt n° 189348 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de réhabilitation de 84 logements situés rue de la Londe à Louviers ;

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % du prêt n° 189348 d'un montant total de 358 273 €, souscrit par le Logement Familial de l'Eure auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 179 136,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

PREND ACTE que cette garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

